



**PROJET DE CREATION D'UN  
LABORATOIRE D'EXPERTISE ET  
DE CONSERVATION-  
RESTAURATION  
DES MOBILIERS  
ARCHEOLOGIQUES  
PRESENTE AU TECHNOPOLE  
PAR ANTEA ARCHEOLOGIE**

1. Notre entreprise
2. Notre activité et ses spécificités
3. Notre projet innovant

# 1. ANTEA ARCHEOLOGIE

## en 3 chiffres

- **1998 : création de la société, 1ère entreprise privée à être agréée** en France sachant que jusque-là seuls les services de l'Etat intervenaient en la matière (AFAN devenue INRAP et Collectivités territoriales).
- **29 salariés actuellement** (jusqu'à 40 en 2013) du fait de la « rétraction du marché » sachant que c'est en 2006-2007 que les effectifs ont doublé du fait de la forte croissance de l'activité.  
**Notre personnel est exclusivement composé de chercheurs hautement qualifiés (master ou doctorat)** et spécialisés en termes d'expertise avec bien souvent une double casquette : une 1ère dominante / période « archéologique » et une 2nde pouvant être anthropologie, archéozoologie, céramologie, géomorphologie, etc...
- **1,6 M euros de C.A. au dernier exercice (2014).**

## 2. Spécificités

- ANTEA ARCHEOLOGIE : société privée montée depuis 1998 en Sarl et détenue par 2 associés dont l'activité principale est la **réalisation de fouilles d'archéologie préventive** se composant d'une **partie terrain** à proprement parler - les fouilles - et **d'une partie en laboratoire** communément appelée post-fouilles.
- Une de nos spécificités : avoir été la première société privée à être **agrée par le ministère de la recherche et de la culture (CNRA)**. **Cet agrément national doit être renouvelé tous les 5 ans** et pour ce faire nous présentons notre bilan complet ( scientifique, technique, financier et social) pour obtenir et/ou renouveler par période archéologique, cet précieux et indispensable sésame. **Nous sommes un des rares opérateurs français (parmi une quinzaine) à détenir les périodes : Néolithique - Protohistoire - Antiquité - Moyen-âge - Moderne – Contemporain.**

# Les principales étapes de notre chaîne opératoire : exemple d'IKEA (SERM)

1. Veille du marché et réponse à appels d'offres : rédaction du PSTI (RO)



2. Si réponse positive : vérification de la conformité par le SRA et délivrance de l'autorisation de fouilles



3. Montage de l'opération (planning, équipe,...)



4. Réalisation de la fouille : relevés topo, décapage, plan, transport et lavage de mobilier, recherches archivistiques... différents types de fouilles : sédimentaire dite de surface, stratigraphique, urbain / rural, bâti/fouille en négatif...



5. Fin de la phase « chantier » et réunion de post-fouilles (avec SRA) pour « affiner » choix scientifiques avant démarrage des études et expertise



6. Traitement des objets : Lavage, conservation préventive (bois et autres matériaux sensibles), tri, inventaire, conditionnement temporaire et/ou départ en laboratoire externe (stabilisation, restauration, conservation)



7. Transmission aux spécialistes pour études (datation) : céramique, faune, mobilier métallique, os, verre, etc...



8. Intégration des expertises (internes et externes) au RFO par le RO qui synthétise les données et met en perspective les résultats scientifiques obtenus sur le site afin de le « faire parler » et le confronte avec l'état de l'art actuel (participation à des colloques, rédaction d'article... et restitution au grand public).

## Ferrets avant et après restauration



## 3. Notre projet de création d'un laboratoire de conservation restauration des mobiliers archéologiques

présente plusieurs avantages :

- **Création d'une compétence locale : 1<sup>er</sup> labo privé français installé en Alsace pour la « stabilisation-conservation-restauration »** à visée interne (centralisation des expertises) et externe (proposition de sous-traitance aux autres opérateurs intéressés).
- **Assortie d'une activité d'ingénierie de conseils** pour une prise en compte des spécificités de l'activité archéologique en terme de faisabilité technique et contraintes spécifiques (délais, coûts, choix scientifiques), cf. extrait du CV Delphine en annexe.
- **Participation active à la définition des normes nationales :**  
*« L'opérateur prendra également toutes les dispositions nécessaires concernant la bonne conservation (stabilisation) des matériaux et objets issus de la fouille et sujets à une dégradation rapide de leur exhumation (mobilier métallique, verre, matériaux organiques), dans des délais d'intervention adaptés aux matériaux rencontrés. Pour les vestiges métalliques, des radiographies seront effectuées, ce qui semble être la meilleure façon d'appréhender un mobilier mal préservé. Une attention toute particulière devra être portée à la détection et à l'analyse des matières organiques minéralisées ».*  
 Indication SRA portée dans chaque cahier des charges.